



Commune de TOSTAT

## Procès-Verbal Conseil Municipal 30 avril 2018

### **C.R. n°43**

L'an deux mille dix-huit, le 30 avril à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 23 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LUSSAN, Maire.

**Etaient présents** : M.M. LUSSAN - MORA - SOULES - TORRES - MARTIGNIER - PELAEZ - MALLET - Mme FISCHER

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : M. GARCIA - Mme SARNIGUET

Monsieur Hyacinthe GARCIA a donné procuration à Monsieur Hervé SOULES.

Mme FISCHER a été désignée comme secrétaire.

M. le Maire accueille l'ensemble des élus présents et ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

Approbation PV du 12 avril 2018,

1) Approbation du compte de gestion 2017,

2) Vote du compte administratif 2017,

3) Affectation de résultats 2017,

4) Examen et vote du budget 2018,

5) Point dossier PLUI,

6) Renouvellement contrat forestier M. BRUN,

9) Questions diverses :

- Validation renouvellement concession cimetière.

### **Approbation PV du 12 avril 2018**

M. le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du 12 avril et demande, à l'ensemble du conseil municipal, les remarques éventuelles qu'il aurait à formuler sur le procès-verbal correspondant qui leur a été transmis par courrier électronique ou postal.

Aucune remarque n'étant émise, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2018.

### **1) Approbation du compte de gestion 2017**

M. le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2016 établi par le Trésor Public.

Le compte de gestion de la commune 2016 établi par le Trésor Public est adopté à l'unanimité.

## 2) Vote du compte administratif 2017

M. le Maire présente au conseil municipal les résultats financiers de la commune au 31 décembre 2017. Ces opérations sont validées par le Trésor Public (compte de gestion 2017).

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté	0.00			150 088.63		150 088.63
Opérations de l'exercice	50 271.69	43 019.07	211 918.00	215 490.78	262 189.69	258 509.86
<b>TOTAL</b>	<b>50 271.69</b>	<b>43 079.07</b>	<b>211 918.00</b>	<b>365 579.42</b>	<b>262 189.69</b>	<b>408 598.49</b>
Résultat de clôture	<b>50 271.69</b>	<b>43 079.07</b>		<b>153 661.42</b>		<b>146 408.80</b>
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE						
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>7 252.62</b>			<b>153 661.42</b>		<b>146 408.80</b>

Le bilan 2017 fait apparaître un excédent cumulé dans la section de fonctionnement de : **153 661.42** et en section d'investissement un déficit de : **7 252.62**

**Soit un résultat définitif de : 146 408.80**

En investissement la subvention du Conseil Général (5 000.00 €) est en cours de règlement. Ce qui ramènera le déficit d'investissement à **2 252.60**. Déficit compensé par l'excédent de fonctionnement cumulé.

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

## 3) Affectation de résultats 2017

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de : 153 661.43
- un déficit d'investissement de : 42 087.47

Soit un besoin de financement de : 42 087.47

L'affectation des résultats de l'exercice 2017 suivante est proposée :

Résultat au 31/12/2017 ; excédent : 153 661.42

Affectation complémentaire en recettes (1068) : 42 087.42

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 111 573.95

Résultat d'investissement reporté (001) : 42 087.42

Cette proposition d'affectation de résultats 2017 est approuvée à l'unanimité.

## 4) Examen et vote du budget 2018

### Fonctionnement

Dépenses : 236 679.00 €  
Recettes : ...330 900.00 €

### **Investissement**

Dépenses : 343 777.00 €  
Recettes : 343 777.00 €

### **Généralités**

#### **La section de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement permet à notre commune d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectués, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

#### **La section d'investissement**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui se renouvelle chaque année, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes dépenses faisant varier la valeur du patrimoine. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de travaux dans les bâtiments publics.
- en recettes : l'autofinancement, l'emprunt, les subventions perçues pour un projet (département, région, état)

#### **Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :**

- Ossuaire cimetière : 5 000.00 €
- Atelier municipal : 11 760.00 €
- Salle des fêtes : 185 000.00 €
- Sécurité incendie : 9 000.00 €
- Plan phytosanitaire : 21 000.00 €
- Travaux église : 2 600.00 €
- Achat matériel : 26 000.00 €
- Bois et forêts : 5 000.00 €
- Travaux STEP : 15 000.00 €
- Remplacement lampes : 10 884.00 €

#### **Les subventions d'investissement prévues :**

- de l'Etat : 74 000.00 € (non notifiée à ce jour)
- de la Région : 10 000.00 TEPCV (rénovation énergétique salle des fêtes)
- du Département : 5 602.00 € (2017) + 7 512.00 € (2018)
- Agence de l'Eau : 16 069.00 €
- Europe TEPCV : 10 240.00 € (remplacement lampes éclairage public)

#### **Les données synthétiques du budget - Récapitulation**

- Dépenses de fonctionnement de fonctionnement : 236 978.00 €
- Recettes de fonctionnement : 330 900.00 €
- Dépenses d'investissement : 324 000.00 €
- Recettes d'investissement : 343 777.00 €
- Etat de la dette en 2018 : 16 649.00 € / an (annuité de 23 848 € en 2017)

Le budget 2018 est voté à l'unanimité.

## **5) Point dossier PLUI**

## **6) Renouvellement contrat forestier avec M. BRUN**

Le contrat forestier conclut avec Monsieur BRUN pour la réalisation de coupes de bois dans la commune arrive à son terme. Il est proposé de reconduire ce contrat pour une durée de deux ans.

La reconduction du contrat forestier avec Monsieur BRUN est votée à l'unanimité pour une durée de deux ans.

## **7) Questions diverses**

- Renouvellement concession cimetière : la famille DUBOSC a demandé le renouvellement de sa concession au cimetière. Celui-ci est accepté à l'unanimité.
- Salle des fêtes : les propositions des trois architectes ont été reçues et analysées par l'ADAC. Il convient de faire une réunion avec l'ADAC pour procéder au choix du maître d'œuvre.
- Suite à la demande de Madame Carmen FAURIES, un entretien avec elle est prévu le 14 mai.
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation : une réunion entre le conseil municipal et le technicien du syndicat Adour sera organisée.

Fait à Tostat, le 30 avril 2018

Le maire,

**B. LUSSAN**

**MME FISCHER**

**M. GARCIA**

**M. MALLET**

**M. MARTIGNIER**

**M. MORA**

**M. PELAEZ**

**MME SARNIGUET**

**M. SOULES**

**M.TORRES**